

**NOUVEAU**

**SERVICE EXPÉRIMENTAL & GRATUIT POUR LES PARTICULIERS**

# COLLECTE DE L'AMIANTE LIÉ

PRENEZ RENDEZ-VOUS

SERVICE RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS DANS LA LIMITE DE 100 KG / FOYER / AN MAXIMUM



Ardoises  
en  
fibro-ciment



Canalisations,  
gouttières



Plaques  
ondulées



Dalles de  
sol vinyles



Conduit  
de cheminées

Chartres métropole organise  
la 1<sup>ère</sup> opération de collecte d'AMIANTE LIÉ

les mardis 22 novembre et 29 novembre 2022  
à la déchetterie de Chaunay,  
pour uniquement les particuliers du territoire.

Cette collecte, **sur rendez-vous**, permettra aux particuliers de déposer leurs déchets amiantés dans les conditions réglementaires. Ils sont invités à s'inscrire préalablement pour une demande de rdv sur le site internet de Chartres métropole avant le mercredi 26 octobre 2022.

Un mail de confirmation de rendez-vous leur sera envoyé par la suite. Afin de répondre à la demande d'un plus grand nombre, d'autres opérations de collecte de déchets amiantés seront prévues en 2023.

## Déroulement de l'opération

---

1/ Inscrivez-vous sur le site internet et envoyez votre **demande de rendez-vous**, accompagnée du tableau demandé avant le 26 octobre.

2/ Un mail de confirmation vous sera envoyé dans les jours qui suivent, adressé par **operation.amiante@cm-tv.fr**, avec la date et l'heure de votre rendez-vous.

3/ Des contenants nécessaires à l'emballage et au transport de votre dépôt seront à retirer à la **déchetterie de Chaunay** du 7 au 20 novembre aux jours et horaires d'ouverture habituels.

4/ A votre domicile, conditionnez vos déchets de manière hermétique et en respectant les consignes de sécurité, selon la plaquette qui vous sera fournie lors du retrait des contenants.

5/ Le jour de votre rendez-vous, présentez-vous à la déchetterie avec :

- votre **carte d'accès "particulier"** (un délai de 5 jours est nécessaire pour traiter de nouvelles demandes de cartes d'accès),
- votre mail de confirmation,
- vos déchets d'amiante liés et conditionnés.

Le temps pour la dépose en déchetterie est estimé à 10 minutes. Présentez-vous à l'accueil de la déchetterie 5 min avant l'heure de votre rendez-vous.

Le non-respect de ces règles entraînera le refus du dépôt.

Aucun autre déchet ne sera accepté : la déchetterie sera exceptionnellement ouverte pour le dépôt d'amiante lié.

## Sécurité : précautions à prendre

---

Pour emballer vos déchets :

Pour effectuer l'emballage, il est fortement recommandé de vous munir de gants, lunettes, d'un masque jetable (type FFP3), ainsi que de vous doucher et laver vos vêtements juste après l'opération, ou d'utiliser une combinaison jetable.

Des consignes d'emballage seront indiquées dans la plaquette fournie avec vos contenants.

Pour le transport et le déchargement :

Venez au moins à 2 personnes pour aider à décharger et avec un véhicule adapté :

- Véhicules autorisés pour votre dépôt : véhicule léger, avec éventuellement une remorque, camion à plateau ou utilitaire.
- Pour les plaques d'amiante : uniquement camion plateau ou remorque (pas d'utilitaire).